

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2022

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DUMAS Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe ANDRÉ
HEUZÉ Robert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien BROUSSARD
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quorum :	14		

Secrétaire de séance : Sébastien BROUSSARD

1- Procès verbal du conseil municipal du 14 septembre 2022 :

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejeté

M. Yannick Fabre précise qu'après renseignements pris par Mme Mireille GARDES SAINT-PAUL, la cloche qui était installée sur le village d'Ancette appartenait bien à Ancette et non pas à Saint Symphorien.

M. Philippe ANDRÉ précise que la cloche de Verrières ne risque pas de tomber mais est déséquilibrée car le support demande à être revu.

2- Ordre du jour

- 1- DM N°4 Fonctionnement-budget commune
- 2- Rectificatif délibération N°1 du 27/01/22
(allotissement de terres agricoles la Brugère Basse et La Brugère haute)
- 3- Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts sectionales de la commune- assiette 2023
- 4- Demande de subventions association « Les petits Mômes » Châteauneuf de Randon
- 5- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2021 de l'école « Guy Martin »
- 6- Fixation du tarif horaire de location de la mini pelle à la commune de Saint Bonnet-Laval

1- DM N°4 Fonctionnement-budget commune

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

2- Rectificatif délibération N°1 du 27/01/22 :

(Allotissement de terres agricoles la Brugère Basse et La Brugère haute)

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

3- Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts sectionales de la commune- assiette 2023 :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

4- Demande de subventions association « Les petits Mômes » Châteauneuf de Randon :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

5- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2021 de l'école « Guy Martin » :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité non adopté

6- Fixation du tarif horaire de location de la mini pelle à la commune de Saint Bonnet-Laval :

M. Le Maire expose à l'assemblée les besoins d'utilisation de matériel par la commune de Saint Bonnet- Laval pendant les périodes d'intervention de l'employé intercommunal selon la convention signée entre les communes de Bel-Air-Val-d'Ance, Saint Bonnet-Laval et la Communauté de Communes du Haut Allier en date du 15 janvier 2021.

La commune de Saint Bonnet Laval ne disposant pas de mini pelle, elle sollicite la location de celle de Bel-Air-Val-d'Ance.

Considérant les besoins de la commune de Saint Bonnet-Laval,
Considérant que l'utilisation du matériel génère un coût d'entretien et de dépannage(le carburant restant à charge de Saint Bonnet-Laval),

M. le maire propose un tarif de location horaire ci-après, il précise que pour l'année 2022, 145 heures ont été effectuées.

Désignation	Tarif horaire	Conditions d'utilisation du matériel
Mini pelle Kubota 3 T	15.00€	Utilisation exclusive avec chauffeur qualifié et habilité de la CCHA

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

non adopté

Divers :

1- **Projet de relogement des bureaux et appartements du CADA de Chambon le Château :**

M. le Maire a reçu la SELO qui propose une étude chiffrée du projet dans sa globalité (acquisition + Tavaux d'aménagement du bâtiment) à un peu moins de 2 millions d'euros.

Il reste de nombreux points à affiner, notamment le montant du loyer annuel à percevoir par France Terre d'Asile, l'agencement des locaux (restos du cœur ou logement supplémentaire, etc.....)

M. Philippe André et quelques autres élus s'interrogent sur le coût d'une construction neuve.

M. Le Maire propose de rencontrer à nouveau le CAUE pour leur présenter cette hypothèse.

2- **Facturation eau prise à la potence de Chambon à la commune de Saint Christophe d'Allier :**

1400m3 d'eau pour un montant de 700.00€ ont été facturés à la commune de Saint Christophe d'allier pour prise d'eau à la potence de Chambon pendant les mois de juillet à septembre.

3- **Demande de complément de DETR pour aménagement places de Chambon le Château :**

Suite aux réponses d'aide au financement par l'Etat et le Département, La Région n'ayant pas encore donné suite, il s'avère que le montant attribué par le Département est inférieur de 57 000.00€ /montant sollicité=> courrier à M. Le Préfet pour solliciter un complément à hauteur de 57 000.00€.

Lozère Ingénierie va lancer l'appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet d'études qui sera maître d'œuvre du projet.

4- **Signature de la convention « petites villes de demain » :**

La convention »petites villes de demain « a été signée entre L'Etat, le département, la Région, la CCHA, la Caisse des dépôts et consignations et les communes de Langogne et Bel-Air-Val-d'Ance le 28 octobre dernier.

Les principales actions de ce programme sont :

- Apporter une offre attractive de l'habitat
- Favoriser le développement économique
- Développer l'accessibilité, la mobilité
- Mettre en valeur le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

5- Avancement des travaux du Presbytère de Chams :

Un devis a été validé pour une l'application d'une chappe liquide afin d'améliorer le support en vue de la pose d'un carrelage au rez de chaussée et au 1^{er} étage.

M. le maire précise que ces installations n'étant pas prévues sur le projet initial, cela va engendrer un surcoût.

Fin de la séance à 22h00

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance

Sébastien BROUSSARD

